

DOSSIER D'ADHÉSION

Je soussigné, ⁽¹⁾

agissant en qualité de

Entreprise

ai l'honneur de demander l'admission de ladite entreprise, en qualité de membre actif du Syndicat des Entreprises de Génie Climatique et de Couverture Plomberie.

Je reconnais avoir reçu un exemplaire de ses statuts et prends, sans restriction ni réserve, tant au nom de l'entreprise, qu'en mon nom personnel, l'engagement d'honneur prévu à l'article 13 (reproduit en page 4).

Conformément aux articles 6 et 12 ⁽²⁾, je déclare que l'entreprise sera représentée auprès du Syndicat par :

M.

.....

A le

Signature du parrain ⁽⁴⁾

Signature ⁽³⁾

(1) Nom et prénom du représentant légal de l'entreprise

(2) Pour le cas où l'entreprise sera représentée auprès du Syndicat par un représentant mandaté : indiquer son nom et sa qualité au sein de l'entreprise

(3) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » et apposer le cachet de l'entreprise

(4) Préciser le nom et l'adresse du parrain dont la signature est apposée ci-dessus

**Renseignements complémentaires
à la demande d'admission**

Entreprise

Raison sociale

Adresse du siège social

.....

Adresse pour la correspondance

.....

Tél. : Fax :

Email : Site Web : www.....

Forme juridique : Capital :.....

Date de la création :..... Lieu d'inscription :

N° Siret : Code NAF :

Effectif à la date de la demande :.....

N° d'immatriculation à la Caisse des Congés Payés du BTP :

Organisation professionnelle à laquelle l'entreprise est déjà inscrite :

.....

Dirigeants

Représentant légal

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :.....

Fonction :

Représentant auprès du GCCP

Nom : Prénom :

Domicile particulier :

..... Tél. :

Date et lieu de naissance :..... Nationalité :

Fonction :

Email : Portable :.....

Date de début dans la Profession :.....

Date de début comme Entrepreneur :.....

Titres universitaires :.....

Décorations et distinctions honorifiques :

.....

Secteurs d'activité

Collectivités	<input type="checkbox"/>	Copropriétés	<input type="checkbox"/>
Hôpitaux	<input type="checkbox"/>	Logements sociaux	<input type="checkbox"/>
Particuliers	<input type="checkbox"/>	Tertiaire industriel	<input type="checkbox"/>
Institutionnels	<input type="checkbox"/>	Tertiaire Bureaux	<input type="checkbox"/>

Chiffres d'affaires

Montant HT global du chiffre d'affaires réalisé au cours du dernier exercice :

Pourcentage par spécialité :

Chauffage / Fumisterie : % Couverture : %
Génie Climatique : % Plomberie : %
Maintenance/Entretien/Services : %
Autre activité Bâtiment (préciser) %
Autre activité hors Bâtiment (préciser) %

Assurances

Indiquer votre (vos) Compagnie (s) d'Assurance

Responsabilité civile :

Responsabilité décennale (police conforme à la loi du 04.01.1978) :

(Joindre la copie des attestations)

Qualifications - Certifications

Situation auprès de QUALIBAT (Organisme Professionnel de Qualification et de Certification du Bâtiment) : Immeuble le Debussy – 30 avenue Gabriel Péri - 92700 COLOMBES

Numéro de recensement :

Numéro (s) de qualification :

En instance de qualification :

Situation auprès de QUALIFELEC (Association Technique et Professionnelle de Qualification de l'Équipement Électrique), 109 rue Lemercier - 75017 PARIS

Numéro d'entreprise :

Numéro (s) de qualification :

En instance de qualification :

Certification (ISO) :

Appellations

PG (Professionnel Gaz)

PMG (Professionnel Maintenance Gaz)

Nom du Syndicat ou de l'organisation professionnelle qui gère votre appellation :

.....

Référence QUALIGAZ (voir sur vos certificats de conformité)

Autres appellations :

Pièces à joindre au dossier

- Casier judiciaire, de moins de 3 mois, du signataire de la demande ou du mandataire de l'entreprise (à se procurer sur Internet : www.cjn.justice.gouv.fr)
- Attestation d'immatriculation au Registre du Commerce (extrait du registre du commerce et des sociétés) de moins de 3 mois
- Pour les sociétés :
 - Statuts et journal d'annonces légales ayant publié la constitution de la Société ;Et si possible pour les SA :
 - Composition du Conseil d'Administration ou du Directoire et Conseil de Surveillance
 - Procès-verbal et dossier mis à disposition des actionnaires de la plus récente assemblée générale.

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE 13

Tous les membres du Syndicat reconnaissent formellement avoir pris connaissance des présents statuts.

Par le seul fait de leur affiliation au Syndicat, ils prennent l'engagement d'honneur, sous peine d'application du titre VII, de :

- se conformer, sans restriction ni réserve, aux présents statuts,
- respecter et de faire respecter dans leur entreprise toutes les décisions prises en conformité des statuts par le Conseil d'Administration ou par l'Assemblée Générale,
- respecter les obligations résultant des statuts et des décisions, prises conformément aux statuts des Fédérations ou Unions auxquelles adhère ou adhérera le Syndicat, notamment en ce qui concerne le paiement des cotisations professionnelles,
- respecter les règles d'honorabilité et d'éthique professionnelles,
- ne rien faire dans la pratique de leur activité qui puisse porter atteinte à la considération et aux intérêts moraux et matériels du Syndicat et de ses Adhérents,
- faire bénéficier au mieux le Syndicat, ou les groupements qu'il a constitués, de tout versement qu'il est habilité à percevoir et notamment ceux consacrés par l'entreprise à la formation professionnelle et à la taxe d'apprentissage,
- favoriser la démarche de qualité et la formation du personnel de leur entreprise,
- s'en remettre, en cas d'infraction aux statuts ou en cas de non-exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration ou par une Assemblée Générale, aux décisions du Jury Syndical statuant conformément au Titre VII des présents statuts.

ARTICLE 15

Tout Adhérent qui n'aura pas acquitté ses cotisations, après une mise en demeure de les régler par lettre recommandée demeurée infructueuse, sera radié du Syndicat par le Conseil d'Administration. Les cotisations des années antérieures et de l'année civile en cours à la date de la radiation demeurent dues au Syndicat qui pourra engager toutes poursuites nécessaires à leur recouvrement.

Tout ancien Membre du Syndicat pourra, s'il remplit les conditions requises, demander sa réadmission qui ne pourra être examinée qu'après régularisation de toutes les sommes dont il pourrait être débiteur en application des présents statuts ou de toutes décisions prises conformément à ceux-ci.

Partie réservée au Syndicat

Dossier reçu le :

Décision du Conseil d'Administration en date du :

.....